

Département des affaires juridiques
Décision DAJ2025-116

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-74
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Hélène MAURY étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses
fonctions de déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation
régionale Paris-IDF Centre-Est de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2025

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel